

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2014

Publication : 16/07/2014

L'an deux mil quatorze

Le sept juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 30 juin 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise - Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. CHATAL Jean-Paul- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal

POUVOIRS : Mme LEVRAUD Françoise à M. BRIAND Jean-Yves
Mme PERRAUD Chantal à Mme GICQUIAUX Cécile

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D106:

Création d'un emploi de « Chargé(e) de médiation culturelle »

Pour la nouvelle Médiathèque :

Adjoint territorial du Patrimoine (Catégorie C)

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du projet de construction d'une médiathèque destinée à remplacer l'actuelle bibliothèque municipale, il convient de renforcer les effectifs du service Culturel.

Monsieur le Maire précise que l'emploi de « Responsable de la médiathèque » a été créé « dès » janvier 2014 en vue de préparer l'ouverture de la nouvelle médiathèque et d'en assurer ensuite et de façon pérenne la gestion administrative, financière et managériale.

Afin de respecter les règles relatives à l'octroi de subventions définies par les Services de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et, sachant que le Ministère de la Culture préconise l'emploi d'un agent à temps complet par « tranche » de 2000 habitants, il s'avère nécessaire de compléter l'effectif qui sera amené à assurer le fonctionnement du service et de la structure.

- **La personne recrutée**, titulaire d'un diplôme professionnel (Association des Bibliothécaires de France (ABF)) ou universitaire (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) métiers du livre ...), **aura pour missions :**

- De participer à la préparation et à la mise en place des actions de médiation au sein de la médiathèque, plus spécifiquement celles à destination du jeune public et celles liées au domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et du multimédia, pour faciliter l'accès de tous au numérique,
- D'assurer le suivi des projets d'animation et des outils d'évaluation de la médiation,
- De gérer le secteur multimédia/jeux vidéo : assurer les missions de médiation, de formation, d'information, de loisirs, de développement des collections, de maintenance technique et d'assistance dans le domaine des TIC, du multimédia et des jeux vidéo,
- De préparer et participer à la mise en place d'animations tous publics dans les différents secteurs de la médiathèque (tout-petits, enfants, adolescents, adultes et seniors), avec les différents partenaires du territoire (médiathèques du réseau, Forum, école de musique, Maison de l'enfance, centre de loisirs, associations, foyer logement, ...),
- D'accueillir les groupes d'enfants (tout-petits, scolaires, adolescents, ...),
- De participer à l'accueil du public et effectuer les opérations de transactions (inscriptions, prêt/retour, réservations, rangement, ...), renseigner et conseiller tous les publics, accompagner les usagers dans leurs recherches documentaires,
- De classer et mettre en valeur les collections,
- De participer à la gestion et au développement des collections (sélection, acquisition, désherbage)...

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette proposition de création de poste, à effet du 1^{er} janvier 0215, destiné à assurer le fonctionnement de la future Médiathèque et contribuer au objectifs de la politique culturelle de la Commune.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu l'avis favorable, en date du 05 juin 2014, du Comité Technique Départemental du Centre de Gestion du Morbihan,

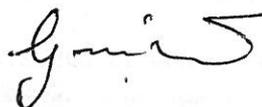
Considérant le projet de nouvelle médiathèque nécessitant le recrutement de personnel qualifié pour en assurer la gestion et le fonctionnement,

Le conseil municipal, à 24 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide :

- **De créer un emploi de « Chargé de médiation culturelle »** à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine (catégorie C de la filière Culturelle) **à effet du 1^{er} janvier 2015** (si toutefois l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les missions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984),
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants** au chapitre 012 (étant précisé que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.